

**Arrêté n° 937 CM du 28 juin 2023 portant nomination des représentants de la Polynésie française au sein de la société anonyme d'économie mixte Abattage de Tahiti**

(NOR : SDR23000138AC)

Paru in extenso au journal officiel n°54 N du 07/07/2023 à la page 13895 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 07/07/2023

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu le code du commerce ;  
Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixte locales ;  
Vu les statuts de la société anonyme d'économie mixte Abattage de Tahiti ;  
Vu la lettre n° 4132 PR du 9 juin 2023 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence ;  
Vu l'avis n° 78-2023 CCBF/APF du 16 juin 2023 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 juin 2023,

Arrête :

**Article 1er**

Est nommé en qualité de représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme d'économie mixte Abattage de Tahiti pour siéger dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires :

- M. Taivini Teai.

**Art. 2**

Sont nommés comme représentants de la Polynésie française au sein de la société anonyme d'économie mixte Abattage de Tahiti pour siéger au conseil d'administration :

- M. Taivini Teai ;
- M. Tafai Mitema Tapati ;
- M. Cédric Mercadal ;
- M. Eric Coppenrath ;
- Mme Béatrice Flores-Le Gayic.

**Art. 3**

L'arrêté n° 1310 CM du 27 juillet 2018 modifié portant nomination des représentants de la Polynésie française au sein de la société anonyme d'économie mixte Abattage de Tahiti est abrogé.

**Art. 4**

Le ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 juin 2023.

Moetai BROTHERRSON.

Par le Président de la Polynésie française :  
Le ministre de l'agriculture  
et des ressources marines,  
Taivini TEAI.